

Note de service

Destinataire : Personnel clinique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
Médecins qui exercent dans l'établissement
Gestionnaires DSP, DSISP, DSM, DDITSADP, DJ, DSMDI, DSAPA

Expéditeur : Docteure Elyse Berger Pelletier, directrice des services professionnels
Madame Sandra Racine, directrice des soins infirmiers et de la santé physique

Date : Le 31 juillet 2024

Objet : Autopsie virtuelle

Nous souhaitons vous informer que le MSSS déploie des trajectoires d'autopsie virtuelle dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Actuellement, l'accès à l'autopsie virtuelle est réservé exclusivement aux demandes formulées par le coroner. Pour des demandes qui ne proviennent pas du coroner, la [PR-000-102 Procédure relative aux demandes d'autopsie](#) demeure la voie à appliquer.

Le déploiement de l'autopsie virtuelle fait suite au rapport publié par le Protecteur de citoyen en avril 2014 dans lequel il concluait qu'il était impératif de s'attaquer au délai de production des rapports d'autopsie. Plus précisément, en 2012, le système de santé anglais recommandait l'introduction de l'imagerie post-mortem (autopsie par imagerie, autopsie virtuelle ou virtopsie) sans agent de contraste vasculaire en complément ou remplacement de l'autopsie conventionnelle. L'imagerie post-mortem consiste en l'imagerie d'un corps à l'aide de la tomographie par ordinateur (TDM). Un rapport est rédigé par un radiologiste formé expressément pour la lecture d'autopsie par le biais de la TDM afin d'établir la cause probable de décès. Le MSSS estime que le recours aux autopsies par imagerie pourrait permettre de réduire de 30 % le nombre d'autopsies conventionnelles réalisées à la demande du coroner pour certains types de décès, et ainsi permettre d'écourter le délai de retour du corps à la famille de la personne décédée.

C'est dans ce contexte, afin de diminuer les délais liés aux autopsies conventionnelles et à la demande de coroner, que le MSSS collabore avec les services d'imagerie du RSSS dans le déploiement graduel de l'autopsie virtuelle sous TDM.

Ce déploiement est réalisé en collaboration avec le Groupe Autopsie Virtuelle (GAV), composé de radiologistes spécialisés en imagerie post-mortem provenant de différents établissements. La mission du GAV est de participer activement au développement et à l'utilisation judicieuse de l'imagerie post-mortem servant à l'identification des causes et circonstances de décès. Pour en apprendre davantage sur le GAV, vous pouvez visiter leur [site Internet](#).

Pour notre établissement, le service d'imagerie de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul intégrera cette trajectoire à partir de l'automne 2024, tandis qu'un déploiement est actuellement planifié en 2025 pour l'Hôpital de La Malbaie. Ce sont actuellement les seuls déploiements planifiés dans notre région.

S'il y a lieu, nous continuerons de vous informer du déploiement de l'autopsie virtuelle en temps opportuns.

Merci de votre collaboration.